



Code de l'enseignement à distance

« L'éducation est un lieu de la parole tenue. »

Philippe Meirieu

L'École des Sœurs de la Charité - Baabda contribue à l'éducation globale de l'enfant de manière à lui offrir les meilleures conditions d'apprentissage pour lui faciliter son intégration dans la société. L'approche pédagogique recommande à l'enseignant d'être un guide, un médiateur entre l'élève et le savoir, le savoir - être, le savoir-faire et le savoir - devenir. L'élève y est un constructeur actif, un collaborateur avec le sens de la coopération et parfois un expert. Les activités en ligne sont authentiques, complexes et réalisées dans l'intérêt de l'élève.

Code éthique de l'apprentissage « en ligne » pour notre école :

Ce code éthique constitue une référence aux enseignants, parents et élèves. Il présente d'une manière contractuelle les conditions d'utilisation des services liés aux technologies de l'information et de la communication.

Ce code propose et précise un cadre déontologique (droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur du service)

Il s'inscrit dans un objectif de responsabilisation et vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité.

Au niveau des élèves

1- Responsabilités personnelles

- Prendre le temps de lire et de comprendre le code de l'enseignement en ligne et les conséquences qui en résultent.
- S'acquitter de ses tâches avec honnêteté et respect de l'éthique
- Etre ponctuel aux séances en ligne et dans la remise des devoirs dans les délais déterminés. - Etre présent et actif aux séances en ligne.
- Avoir un comportement poli et respectueux.
- Activer la caméra à la demande de l'enseignant et le micro après avoir pris la permission de prendre la parole.
- S'abstenir d'adresser des remarques déplacées à ses camarades ou à l'enseignant

- Seul l'enseignant a le droit de changer les paramètres, de désactiver le micro des participants lorsqu'ils parlent, d'exclure ou d'ajouter un participant, de changer la date de la réunion sur le calendrier...
- Tout absentéisme doit être justifié par mail auprès de l'enseignant et du préfet de discipline (en cc) ; un absentéisme non-justifié sera signalé par l'enseignant aux responsables.
- La photo de profil de l'élève doit être adaptée au milieu scolaire (nom et prénom authentiques, habits décents, pas de photo politique ni religieuse...).
- L'élève est tenu de s'assurer que les outils technologiques fonctionnent convenablement avant le début de la séance.
- Avoir une tenue vestimentaire décente, et une posture adéquate.
- Choisir un lieu de travail propice à l'apprentissage.
- L'email @besancon.edu.lb est l'unique moyen de contact avec les enseignants et la responsable de cycle. Il vous sera communiqué au début de l'année.

2 - Respect du règlement

- Ce code fera partie dorénavant du règlement intérieur de l'école. Par suite, son respect est un devoir. En cas de plainte concernant le travail à distance, le délégué écrit et envoie une lettre par mail à son responsable de cycle lui expliquant en argumentant par des preuves la plainte.
- Tout manque de respect à ce code induit à une sanction.

3- - Cybersécurité

- Ne jamais passer son mot de passe à quiconque.
- Si le compte est piraté, ou il y a soupçon de piratage, il ne faut guère hésiter à contacter l'IT de l'école.
- Lors d'une séance en ligne, il est interdit de prendre et de divulguer une photo des participants sans leur autorisation afin d'éviter tout genre d'harcèlement et de discrimination.
- Les cours sur office 365 sont la propriété de l'école et ne peuvent en aucun cas être partagés ni divulgués en dehors des membres de la communauté éducative de Besançon Baabda.

Au niveau des enseignants

Tous les enseignants ont un rôle particulièrement important à jouer et doivent :

- Donner l'exemple en respectant eux-mêmes ce code.
- Rappeler les conditions de ce code aux élèves et veiller à leur application. - Traiter les élèves de façon impartiale et équitable.
- S'abstenir d'adresser des remarques humiliantes et blessantes aux élèves.

- Remettre au préfet de discipline le nom de tout élève qui ne respecte pas ce code en mentionnant l'acte commis.
- Il est strictement interdit de divulguer le mot de passe des comptes relatifs à l'école.
- Toute vidéo postée et préparée par l'enseignant sur la chaîne de l'école doit porter le logo de l'école et la signature de l'enseignant, elle ne peut pas être communiquée en dehors de l'établissement sans l'autorisation du chef d'établissement.
- Lorsqu'un enseignant utilise, dans sa vidéo, des extraits ou l'intégralité d'un matériel audiovisuel produit par une autre personne, il doit systématiquement en citer la source et ceci par respect des droits d'auteur.
- Enregistrer toutes les séances en ligne.
- Durant les séances en ligne, si un élève fait preuve de manque de sérieux (gribouiller, émettre des sons répétitifs, ...) l'enseignant a le droit de l'exclure de la séance en informant le préfet de discipline.
- L'enseignant doit être ponctuel aux séances en ligne et la dernière personne à se déconnecter de la séance.
- Choisir un lieu de travail propice à l'enseignement et avoir une tenue vestimentaire décente, et une posture adéquate.
- Tout envoi de documents doit se faire par teams ou mails.

Au niveau des parents

- Pour les petites classes, l'aide des parents se limite au fait de connecter l'élève à la séance en ligne.
- Si le parent se trouve dans la même pièce que l'élève, il doit s'abstenir de participer à la séance d'enseignement, de souffler des réponses à son enfant, de faire des remarques. - En cas de besoin, les parents peuvent contacter la responsable de cycle et /ou les enseignants, uniquement par le biais des emails @besancon.edu.lb qui vous seront communiqués au début de l'année scolaire.
- Interdiction d'appeler les enseignants sur leurs téléphones personnels ou pendant les séances en lignes.
- Les parents sont appelés à signer un contrat qui les engage envers la direction à prendre au sérieux les cours en ligne, à responsabiliser leurs enfants, à veiller à ce qu'ils soient présents pour les séances et à mettre à la disposition de leurs enfants la connexion et les outils technologiques nécessaires à un bon apprentissage en ligne.

Au niveau de la direction

La direction s'engage à :

- Veiller à ce que tous les acteurs (parents, enseignants et élèves) prennent connaissance de ce code et s'engagent à l'appliquer.
- Avertir les parents de l'élève qui ne respecte pas le code et prendre les mesures nécessaires de responsabilisation en cas de réfraction du règlement.
- Si le manque de respect persiste, la direction appellera les parents en direct.

La direction considère qu'elle travaille en partenariat avec les enseignants et les parents. Pour ceci, une étroite collaboration entre les trois acteurs de la communauté éducative de l'école est un facteur immanquable et primordial pour la réussite de l'enseignement à distance. Nous portons chacun notre part de responsabilité pour motiver et impliquer nos élèves/ jeunes/ enfants.

Formulaire d'engagement

Je soussigné, M./Mme

Parents de l'élève..... Classe

Ayant pris connaissance du code de l'enseignement à distance m'engage à le respecter strictement et fidèlement.

Signature des parents

Signature de l'élève